

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 mai 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA SYRIE—LE REFUS D'ACCORDER À SES CITOYENS JUIFS LE
DROIT D'ÉMIGRER

M. Roland de Corneille (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, environ 4,500 juifs vivent en Syrie, seul pays du monde arabe à n'avoir jamais autorisé officiellement, depuis 1948, ses citoyens juifs à partir. De tous les pays arabes, le gouvernement syrien est le seul à tenir sa population juive en otage.

Désespérés de ne pouvoir émigrer légalement, et à cause de la situation qui se détériore là-bas, les juifs syriens, en désespoir de cause, recourent à des moyens illégaux pour s'évader. Ces tentatives d'évasion aboutissent souvent à l'arrestation des fugitifs ou de personnes que les autorités soupçonnent d'avoir favorisé leur fuite, puis à des interrogatoires rigoureux et à de longues peines d'emprisonnement. La Syrie s'oppose tout particulièrement à l'émigration des juifs en Israël.

Même si ces derniers avaient le droit de partir, la terrible question reste entière, comme avant l'holocauste: «Quel pays pourrait bien les accueillir?» Voilà un problème urgent d'ordre humanitaire qui devrait retenir l'attention du Canada. Il y a diverses mesures que notre gouvernement pourrait prendre en plus des efforts qu'il fait déjà. Le Canada devrait surveiller la situation de beaucoup plus près. Il devrait tenter de rappeler à la Syrie que la Déclaration universelle des droits l'oblige à accorder le droit d'émigrer à ses citoyens. Nous devrions faire savoir à la Syrie que nous sommes disposés à accueillir de façon spéciale les juifs syriens et, par ailleurs, encourager les nombreux Canadiens qui sont prêts à les accueillir au Canada.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ÉTABLISSEMENT D'EDMONTON—LES GRIEFS DU PERSONNEL

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, depuis plus d'un an, je ne cesse de signaler à l'attention du solliciteur général (M. Kaplan) nos inquiétudes au sujet de l'établissement à sécurité maximale d'Edmonton et du niveau de sécurité qui y existe. Ces inquiétudes sont nées le jour de l'évasion de

Harvey Andre de l'établissement à sécurité maximale d'Edmonton.

Je m'inquiète non seulement au sujet des gardiens à la prison mais aussi au sujet des citoyens qui vivent dans le voisinage. Les gardiens de la prison n'ont cessé de réclamer une rencontre avec le solliciteur général pour lui faire part directement de leurs inquiétudes au sujet de leur sécurité et de celle de la population et pour soulever certaines questions comme l'insuffisance de la clôture électrifiée à l'établissement d'Edmonton dont le coût dépasse le million de dollars, le manque d'armes dans le cas de gardes qui se trouvent en faction à des endroits dangereux dans l'établissement et l'encombrement de certaines cellules qui devraient être occupées par un seul détenu alors qu'on y en loge deux actuellement.

Le nouvel horaire de travail a non seulement réduit le temps que les gardes peuvent consacrer à leur famille, mais a aboli les équipes traditionnelles. Malheureusement, le ministère du solliciteur général à Ottawa fait la sourde oreille à ces demandes pressantes. L'administration locale a été très . . .

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—LA SITUATION DES DÉTENUS POLITIQUES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, la semaine dernière, à Santiago et dans bien d'autres villes du Chili, on a procédé à des arrestations massives de gens qui sont détenus sans avoir subi de procès. Bien que certains aient été relâchés, Amnistie internationale affirme que des centaines d'autres sont encore détenus en vertu d'une disposition spéciale de la constitution Pinochet de 1981, autorisant des détentions de 20 jours sans que des accusations soient portées. Amnistie craint que ces prisonniers ne soient torturés, comme on l'a déjà fait dans le pays.

Je demanderais que le gouvernement canadien prenne tous les moyens pour amener le gouvernement chilien à publier la liste de tous les détenus, à leur faire subir un procès équitable ou à les relâcher immédiatement et à leur assurer des conditions de détention humaines. Je demanderais également au cabinet de reconsidérer la décision de l'Office national de l'énergie d'envoyer 440,000 barils de pétrole au Chili. Il y aurait lieu de revoir les détails de ce marché et de le mettre en veilleuse jusqu'à ce que la situation des droits de la personne au Chili s'améliore.